



Conseil économique et social

Distr. générale
28 juillet 2020

Session de 2020

Point 18 k) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'économie

et à l'environnement : Forum des Nations Unies
sur les forêts

Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 17 juillet 2020

[sur recommandation du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/2020/42)]

2020/14. Résultats de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 70/199 du 29 juillet 2016 et 71/285 et 71/286 du 27 avril 2017, et ses propres résolutions 2015/33 du 22 juillet 2015 et 2017/4 du 20 avril 2017 ainsi que sa décision 2018/239 du 2 juillet 2018,

Programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2021-2024

1. *Adopte* le programme de travail de la seizième session du Forum des Nations sur les forêts, qui se tiendra en 2021, programme qui figure dans l'annexe I de la présente résolution, et prie le Forum d'arrêter, à sa seizième session, son programme de travail pour la période 2022-2024, en tenant compte du projet qui figure dans l'annexe II de la présente résolution¹ ;

2. *Invite* le Bureau du Forum, agissant en étroite concertation avec les membres du Forum, à arrêter les priorités thématiques pour la période biennale 2021-2022 conformément aux indications données dans l'annexe I ;

3. *Demande* au secrétariat du Forum d'organiser une table ronde de haut niveau durant la seizième session du Forum pour examiner les principaux faits nouveaux concernant les forêts ;

¹ L'avant-projet de programme de travail pour la période 2022-2024, qui figure dans l'annexe II de la présente résolution, a été établi sur la base du résumé des travaux de la réunion du groupe d'experts sur le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2021-2024, tenue à Genève en novembre 2019.



Contributions nationales volontaires

4. *Se félicite* des annonces faites à ce jour par les membres du Forum concernant leurs contributions nationales volontaires en faveur des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, et invite les membres qui ne l'ont pas encore fait à annoncer leurs contributions nationales volontaires en faveur des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts à la seizième session du Forum et à les communiquer au secrétariat du Forum par voie diplomatique en utilisant le formulaire qui figure dans l'annexe III de la présente résolution ;

Suivi, évaluation et rapports

5. *Accueille avec satisfaction* les rapports nationaux volontaires présentés par 51 membres du Forum sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)² et de l'instrument des Nations Unies sur les forêts³ et dans la réalisation des contributions nationales volontaires, ainsi que les rapports présentés par les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux ;

6. *Demande* au secrétariat du Forum de continuer d'élaborer la publication phare du Forum⁴ sur les progrès réalisés au regard des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, en se concertant étroitement avec le groupe consultatif informel et en tenant compte des avis de celui-ci ainsi qu'en consultant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, et de lancer la publication à la seizième session du Forum et au Congrès forestier mondial, qui doit se tenir en mai 2021, et invite le Forum, à sa seizième session, à donner des orientations sur les prochains travaux à entreprendre ;

7. *Demande également* au secrétariat du Forum, agissant dans les limites des ressources disponibles et en concertation avec les membres du Forum, de proposer des améliorations à apporter au modèle de rapport national volontaire, en s'appuyant sur les enseignements tirés des rapports de la période en cours et de l'établissement de la publication phare, pour que le Forum les examine à sa dix-septième session ;

8. *Invite* le Forum à faire coïncider la présentation des prochains rapports nationaux volontaires avec le processus quinquennal d'évaluation des ressources forestières mondiales, à compter du prochain cycle d'évaluation des ressources forestières, en tenant compte de la périodicité des autres rapports sur les forêts et de la nécessité de réduire la charge que représente l'établissement de rapports, de promouvoir l'efficacité de la collecte de données et de renforcer les capacités nationales en matière d'établissement de rapports ;

² Voir résolution 71/285 de l'Assemblée générale.

³ Voir résolutions 62/98 et 70/199 de l'Assemblée générale.

⁴ L'élaboration de la publication phare est demandée au paragraphe 11 de la résolution 13/1 du Forum dans les termes suivants : « *Souligne* qu'il est important d'utiliser pleinement les informations communiquées par ses membres dans leurs rapports nationaux volontaires et, à cette fin, demande au secrétariat du Forum d'établir, sur la base de la première série de rapports et en concertation avec les membres du Forum, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les parties intéressées, en employant les ressources disponibles, une publication phare qui paraîtra avant la fin de 2021, présentera de manière concise les progrès enregistrés sur la voie de l'accomplissement des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et s'adressera à divers publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur forestier, et de rendre compte au Forum à sa quinzième session de l'état d'avancement des préparatifs à cet égard » (voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2018, Supplément n° 22 (E/2018/42)*, chap. I, sect. B).

9. *Invite* le Partenariat de collaboration sur les forêts à avancer davantage dans ses travaux sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et à rendre compte au Forum, à sa seizième session, des progrès accomplis à cet égard ;

Moyens de mise en œuvre

10. *Se félicite* de l'aide qui est fournie par l'intermédiaire du Réseau mondial de facilitation du financement forestier⁵ aux pays remplissant les conditions requises pour mobiliser des ressources financières de toutes provenances aux fins de la gestion durable des forêts, ainsi que du soutien que les membres du Forum apportent au Réseau par leurs contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale du Forum, et souligne qu'il importe que les travaux du Réseau soient menés, conformément à son mandat, et que leur efficacité soit renforcée ;

11. *Note* les progrès réalisés dans la mise en place du système de centralisation du Réseau, conformément aux directives relatives au fonctionnement du Réseau, et prie le secrétariat du Forum de continuer de collaborer étroitement avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres pourvoyeurs de données pour concevoir la première phase du processus de centralisation, afin d'éviter des doublons et de renforcer les effets de synergie et les gains d'efficacité, et de rendre compte au Forum, à sa seizième session, des progrès accomplis à cet égard, y compris des incidences éventuelles sur le budget ;

12. *Invite* le Partenariat de collaboration sur les forêts à renforcer son initiative conjointe de facilitation du financement forestier, et en particulier à appuyer le système de centralisation dans le cadre de ses plans de travail ;

13. *Demande* au secrétariat du Forum de rendre compte régulièrement du projet concernant la mise en place du Bureau du Forum des Nations Unies sur les forêts chargé du Réseau mondial de facilitation du financement forestier à Beijing, et de présenter un rapport de situation au Forum à sa seizième session ;

14. *Demande également* au secrétariat du Forum d'établir, en concertation avec les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et à l'aide des

⁵ Aux termes du paragraphe 13 de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social et du paragraphe 62 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), le Réseau mondial de facilitation du financement forestier du Forum des Nations Unies sur les forêts, en étroite coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, contribue à l'intensification de la gestion forestière durable en permettant aux pays d'accéder plus facilement aux ressources dont ils ont besoin pour mettre en œuvre le plan stratégique et réaliser les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts qui y sont énoncés. À cette fin, le Réseau doit en priorité :

a) encourager et aider les membres du Forum à élaborer des stratégies nationales de financement forestier pour mobiliser, notamment dans le cadre des initiatives nationales existantes, des ressources en faveur de la gestion forestière durable, en s'appuyant sur les programmes forestiers nationaux et autres dispositifs nationaux appropriés ;

b) aider les pays à mobiliser et à utiliser plus efficacement les ressources financières existantes de toutes provenances, et à y accéder aux fins d'une gestion forestière durable, compte tenu des politiques et stratégies nationales ;

c) faire office de système de centralisation des possibilités existantes, nouvelles et naissantes de financement et d'outil d'échange de pratiques optimales et d'enseignements tirés de projets couronnés de succès, en s'appuyant sur le recueil d'informations consultable en ligne du Partenariat de collaboration sur les forêts ;

d) contribuer à la réalisation des objectifs et des cibles mondiaux relatifs aux forêts, ainsi que des priorités définies dans les programmes de travail quadriennaux.

En plus, aux termes du paragraphe 63 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, une attention toute particulière devrait être accordée aux besoins et aux situations propres à l'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays à faible couvert forestier, aux pays à couvert forestier élevé, aux pays à couvert forestier moyen où la déforestation est faible, aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays en transition, pour qu'ils puissent accéder aux fonds.

informations fournies par les membres du Forum, une première évaluation des effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la gestion durable des forêts, le secteur forestier, les populations tributaires des forêts, les populations autochtones et les collectivités locales, le financement forestier et la coopération internationale et de la présenter au Forum à sa seizième session ;

Engagement et contributions des partenaires

15. *Se félicite* de l'adoption par le Partenariat de collaboration sur les forêts de sa vision stratégique à l'horizon 2030⁶ et invite le Partenariat à établir son plan de travail pour la période 2021-2024, en tenant compte du programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2021-2024, et à rendre compte au Forum, à sa session annuelle, de l'exécution du plan de travail ;

16. *Invite* les membres du Forum et les organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à appuyer le plan de travail du Partenariat, en particulier ses initiatives conjointes, selon qu'il conviendra, compte tenu de leur mandat, de leurs objectifs et de leur programme de travail ;

17. *Souligne* l'importance que revêt une participation multipartite et intersectorielle aux activités du Forum et demande au secrétariat du Forum d'engager un dialogue actif avec les grands groupes⁷ et d'autres parties concernées, notamment durant la seizième session du Forum ;

18. *Prend note* de l'atelier sur la collaboration intersectorielle pour une gestion forestière inclusive, qui a été organisé à Nairobi du 3 au 5 mars 2020, à l'appui de la quinzième session du Forum, par les grands groupes en collaboration avec le secrétariat du Forum ;

19. *Souligne* qu'il importe d'associer les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux concernés aux activités du Forum, y compris aux travaux de sa seizième session, afin de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques ;

Forum politique de haut niveau pour le développement durable et grandes conférences

20. *Souligne* l'importance du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) en tant que cadre général aidant à prendre des mesures en faveur des forêts à tous les niveaux pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable⁸ et des cibles qui leur sont associées, et invite le Forum à fournir des informations ciblées concises aux sessions annuelles du forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

⁶ E/CN.18/2020/3, annexe.

⁷ Les chapitres 23 à 32 d'Action 21 recensent les grands groupes suivants : commerce et industrie ; enfants et jeunes ; agriculteurs ; populations autochtones ; organisations non gouvernementales ; collectivités locales ; communauté scientifique et technique ; femmes ; travailleurs et syndicats. Les représentants de plusieurs grands groupes qui s'intéressent aux forêts participent régulièrement aux travaux du Forum. Par ailleurs, selon le paragraphe 49 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), la mise en œuvre de la gestion forestière durable ne sera effective que si toutes les parties prenantes y contribuent, qu'il s'agisse des propriétaires forestiers, des populations autochtones, des collectivités locales, des autorités locales, du secteur privé (notamment les petites, moyennes et grandes entreprises forestières), des organisations non gouvernementales, des femmes, des enfants, des jeunes ou des institutions scientifiques, universitaires et philanthropiques, à tous les niveaux.

⁸ Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

21. *Souligne* que l'application du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) contribue à la réalisation des buts et objectifs de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁹, de la Convention sur la diversité biologique¹⁰, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique¹¹ et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, et que le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts peut venir alimenter le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui doit être adopté à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ;

Information sur les mesures de réforme du Département des affaires économiques et sociales intéressant le Forum

22. *Se félicite* que, à l'issue de ses débats sur le Forum, l'Assemblée générale ait conservé le sous-programme 8 (Gestion durable des forêts) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) et maintenu à la classe D-2 le poste de directeur ou directrice du secrétariat du Forum ;

23. *Prie* le Secrétaire général de procéder rapidement au recrutement et à la nomination du directeur ou de la directrice du secrétariat du Forum.

17 juillet 2020

Annexe I

Programme de travail de la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Introduction

1. Le programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts représente la contribution du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des cibles correspondantes. Il donne des orientations pour l'établissement des ordres du jour des sessions annuelles tenues pendant la période quadriennale.

2. Le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2021-2024 couvre deux périodes biennales liées sur le plan thématique : 2021-2022 (seizième et dix-septième sessions du Forum) et 2023-2024 (dix-huitième et dix-neuvième sessions). Les priorités thématiques pour chaque période biennale s'inspireront des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des cibles correspondantes, en tenant compte du programme de l'après-2020 du forum politique de haut niveau pour le développement durable et des faits nouveaux intervenus sur le plan international concernant les forêts. Le Bureau arrêtera les priorités thématiques pour chaque période biennale en concertation avec les membres du Forum.

⁹ Voir [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21, annexe.

¹⁰ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

¹¹ *Ibid.*, vol. 1954, n° 33480.

Indications générales pour la seizième session

3. La seizième session du Forum, qui se tiendra en 2021, est une session technique ; elle comprendra des échanges de données d'expérience et d'enseignements sur les priorités thématiques entre les membres du Forum, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes. Au cours de ces échanges, l'interface science-politique, les questions de portée générale et les questions nouvelles seront examinées et les points de vue des jeunes, les questions de genre et les perspectives des régions seront pris en considération.

4. À l'issue de la seizième session, la présidence publiera un résumé succinct, qui pourrait contenir des propositions à examiner par le Forum à sa session directive en 2022. Dans ce résumé, la présidence récapitulera également les débats de la table ronde de haut niveau. Le tableau ci-après donne un aperçu du programme de travail de la seizième session, qui comprend notamment l'examen du programme de travail du Forum pour la période 2022-2024 et son adoption par une résolution. En examinant son programme de travail pour la période 2022-2024 à sa seizième session, le Forum prendra en compte les débats de la table ronde de haut niveau.

Programme de travail de la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 2021 (session technique)

Priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

1. Priorités thématiques pour la période biennale 2021-2022 : certains objectifs mondiaux relatifs aux forêts et cibles correspondantes

2. Autres questions

a) Contributions des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : nouvelles annonces de contributions nationales volontaires ; état actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques

b) Renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contributions de ceux-ci

i) Contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis au sujet du plan de travail du Partenariat

ii) Contributions des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques

iii) Contributions des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris du secteur privé et des milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis au sujet des plans de travail des grands groupes

c) Examen de la corrélation entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2021, progrès dans l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et autres faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts

d) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), activités concernant la Journée internationale des forêts de 2021

e) Moyens de mise en œuvre, activités et ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

f) Suivi, évaluation et rapports : publication phare du Forum ; ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux ; évaluation des ressources forestières mondiales (2020)

3. Fonds d'affectation spéciale du Forum

4. Nouvelles questions : incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les forêts et le secteur forestier

5. Adoption du programme de travail du Forum pour la période 2022-2024

Annexe II

Avant-projet de programme de travail pour les dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts

Tableau 1

Dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 2022 (session directive)

Priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

1. Priorités thématiques pour la période biennale 2021-2022 : certains objectifs mondiaux relatifs aux forêts et cibles correspondantes, tels qu'ils ont été retenus pour la seizième session du Forum, et examen des propositions contenues dans le résumé de la présidence de la seizième session
 2. Autres questions et examen des propositions contenues dans le résumé de la présidence de la seizième session
 - a) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires
 - b) Informations communiquées par les parties prenantes et les partenaires sur les activités menées à l'appui des priorités thématiques
 - i) Partenariat de collaboration sur les forêts et plan de travail de celui-ci
 - ii) Organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux
 - iii) Grands groupes et autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques
 - c) Examen de la corrélation entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2022 et faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts
 - d) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), activités concernant la Journée internationale des forêts de 2022
 - e) Moyens de mise en œuvre, activités et ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier
 - f) Suivi, évaluation et rapports : examen des propositions d'amélioration du modèle à utiliser pour la prochaine série de rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des contributions nationales volontaires
 - g) Préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
 3. Fonds d'affectation spéciale du Forum
 4. Nouvelles questions
-

Tableau 2

**Dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 2023
(session technique)**

Priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

1. Priorités thématiques pour la période biennale 2023-2024 : certains objectifs mondiaux relatifs aux forêts et cibles correspondantes

2. Autres questions

a) Contributions des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : nouvelles annonces de contributions nationales volontaires ; état actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques

b) Renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contributions de ceux-ci

i) Contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis au sujet du plan de travail du Partenariat

ii) Contributions des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques

iii) Contributions des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris du secteur privé et des milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis au sujet des plans de travail des grands groupes

c) Examen de la corrélation entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2023 et faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts

d) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), activités concernant la Journée internationale des forêts de 2023

e) Moyens de mise en œuvre, activités et ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

f) Suivi, évaluation et rapports : rapports nationaux volontaires ; ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux ; préparatifs de l'évaluation des ressources forestières mondiales (2025)

g) Préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs et de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

3. Fonds d'affectation spéciale du Forum

4. Nouvelles questions

Tableau 3

Dix-neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, 2024 (session directive)*Priorités à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*

1. Priorités thématiques pour la période biennale 2023-2024 : certains objectifs mondiaux relatifs aux forêts et cibles correspondantes, tels qu'ils ont été retenus pour la dix-huitième session du Forum, et examen des propositions contenues dans le résumé de la présidence de la dix-huitième session
2. Autres questions et examen des propositions contenues dans le résumé de la présidence de la dix-huitième session
 - a) Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires
 - b) Examen de la corrélation entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2024 et faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts
 - c) Examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts¹²
3. Débat de haut niveau
4. Adoption du programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2025-2028

¹² Aux termes de la résolution [2015/33](#) du Conseil économique et social, l'arrangement international sur les forêts est composé des entités suivantes : le Forum ; le secrétariat ; le Réseau mondial de facilitation du financement forestier ; le Partenariat de collaboration sur les forêts ; le fonds d'affectation spéciale du Forum. Par conséquent, l'examen à mi-parcours de l'arrangement portera sur les travaux de toutes ces entités, y compris du secrétariat et du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, le suivi, l'évaluation et la présentation de rapports, le fonds d'affectation spéciale, la stratégie de communication et d'information et la participation des parties prenantes.

Annexe III

Formulaire simple à utiliser par les membres du Forum pour communiquer leurs contributions nationales volontaires au secrétariat

État Membre :

Date ou session du Forum à laquelle les contributions nationales volontaires ont été annoncées :

Date à laquelle les contributions nationales volontaires sont transmises au secrétariat par l'intermédiaire de la Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies :

Liste des contributions nationales volontaires¹³

Délais prévus ¹⁴	Description succincte de chaque contribution et des activités connexes	Objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts visés	Inclusion de la contribution dans les contributions déterminées au niveau national ¹⁵	La contribution appuie également :		
				Cibles associées aux objectifs de développement durable (liste)	Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (liste) ¹⁶	Autres
D'ici à 2030	Contribution 1 : plantation de 500 000 hectares d'arbres sur des terres dégradées	1.1	Oui	15.1	5 7 14	Neutralité en matière de dégradation des terres
				15.2		Défi de Bonn
				15.3		Programme forestier national
D'ici à 20__	Contribution 2					
D'ici à 20__	Contribution 3					

¹³ Les informations sont données seulement à titre d'exemple.

¹⁴ 2030 ou plus tôt.

¹⁵ Au titre de l'Accord de Paris.

¹⁶ Case réservée aux résultats définis dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.